

Conditions générales au 1^{er} juin 2021

1. Champ d'application

Ces conditions générales (CG) sont applicables pour toutes les formations suivantes

- Formations continues OACP
- Toutes les inscriptions à nos divers produits de formation et examens se font Principalement par le biais de notre site internet www.combedriverservices.ch
- Formations et examens de grutiers cat.A&B
- Formations et examens de caristes
- Formations diverses en entreprises
- Formations de machinistes

Ces conditions générales sont également applicables pour tous les produits de sécurité au travail et transports de marchandises dangereuses

2. Inscription et finance des formations pour les individuels

- Toutes les inscriptions à nos divers produits de formation et examens se font Principalement par le biais de notre site internet www.combedriverservices.ch
- Tout autre mode d'inscription (téléphone, courrier, directement aux bureaux) est accepté
- Le paiement s'effectue à la commande
- Dès réception du paiement, la commande sera traitée et la personne sera convoquée au cours correspondant à la commande
- Aucune convocation ne sera envoyée sans le paiement complet de la formation**

3. Inscription et finance de cours pour entreprises

Les entreprises qui désirent suivre une ou plusieurs journées de formation, prennent contact avec la direction de CDS. Un rendez-vous est fixé pour s'entretenir du choix du cours, du lieu de formation ainsi que des modalités d'organisation.

Un bon de commande est établi comprenant les points suivants :

- Nom de l'entreprise
- Date de formation (un délai de 2 mois est nécessaire)
- Le ou les modules de formation choisis
- Lieu de formation
- Nombre de participants (minimum 10 personnes)**
- Prix par journée de formation
- Rabais éventuel
- Adresse de facturation
- Organisation des repas
- Divers (par exemple matériel mis à disposition par le client)

Dans les 5 jours suivant la visite, une offre est envoyée au client. Les offres ont une validité de 15 jours. Passé ce délai, CDS reprend contact pour s'entretenir sur la suite à donner de l'offre.

Dès l'acceptation de l'offre, une convocation ainsi que la facture sont envoyées au client au plus tard 15 jours avant la première journée de formation.

Une copie de la convocation doit être remise à chaque participant

Le délai de paiement pour les entreprises est fixé à 10 jours dès réception de la facture.

4. Locaux mis à disposition par les entreprises clientes

Les locaux mis à disposition par les entreprises clientes doivent répondre aux normes minimales exigées par l'ASA.

Ils doivent être suffisamment éclairés et chauffés. Tous les participants doivent pouvoir s'asseoir et avoir une table suffisamment grande pour prendre des notes. Les locaux de courtoisie doivent répondre aux normes d'hygiène.

En cas de non-conformité des locaux mis à disposition, CDS peut annuler la formation sur le champ. Le montant de la journée de formation reste dû.

5. Conditions d'annulation

Dès réception de la finance de cours, le participant qui annule sa journée de formation sera remboursé de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------------|
| a) Plus de 20 jours calendrier avant le cours : | remboursement de 100% |
| b) Entre 10 et 20 jours calendrier avant le cours : | remboursement de 50% |
| c) Moins de 10 jours calendrier avant le cours : | remboursement de 0% |
| d) En cas d'absence le jour du cours : | facturation de 100.- |

La date du premier jour de cours fait foi pour le calcul des remboursements.

Pour les excuses valables (par exemple : décès dans la famille, maladie ou accident) le remboursement sera négocié d'entente avec la direction de CDS. Pour autant qu'elle soit faite par écrit et envoyée à l'adresse de CDS.

CDS et ses partenaires se réservent le droit de reporter ou d'annuler des formations en cas de manque de participants ou pour toute autre raison acceptables (défaut de matériel, risques météo, etc.) dans ce cas, les participants seront soit dirigés vers un autre cours ou seront remboursés.

Le client n'a droit à aucun dédommagement supplémentaire.

6. Conditions de participation aux cours et assurance durant la formation

Dans l'intérêt de la sécurité des participants et de toutes les personnes impliquées dans la formation, les consignes de sécurité données par le formateur doivent être scrupuleusement respectées.

Nos activités de formation sont principalement basées sur des exercices pratiques et d'utilisation de machines, véhicules etc.

Pour ces raisons, les lois et ordonnances suivantes font parties intégrantes de nos conditions générales :

- Droit sur la circulation routière dans son ensemble
- Lois sur l'assurance accident (LAA)
- Loi sur le travail et ses 5 ordonnances d'application
- Ordonnances sur la prévention des accidents (OPA)
- Ordonnance sur les travaux de construction (OtConst)
- Ordonnance sur les grues
- Les directives Fédérales de la commission de coordination de la sécurité au travail (CFST)
- Les modes d'emplois des machines utilisées
- Plan de prévention Hygiène et sécurité de CDS

Toutes personnes ne respectant pas scrupuleusement les divers textes énumérés ci-dessus, seront exclus de la formation, aucune attestation ne sera remise et aucun remboursement ne sera effectué

6.1. Procédures d'urgences

- Le centre de formation établi des procédures d'urgence adaptées aux diverses situations.
- Les formateurs sont aptes à prendre les mesures nécessaires de sauvetage
- Lors de situations extraordinaires déclarées par la confédération ou les cantons, (pandémie, catastrophes) le centre de formation prends les mesures adaptées et conformes aux prescriptions d'urgence.

7. Formations en commun avec nos divers partenaires

Les conditions générales émises par nos divers partenaires font foi conformément à la liste suivante :

- Lorsque les journées de formation se déroulent dans les locaux ou sur les places d'exercices appartenant à nos partenaires
- Lorsque CDS travaille sous mandat des partenaires

Les présentes conditions générales font foi conformément à la liste suivante :

- Si le partenaire ou l'entreprise qui nous mandate n'a pas de conditions générales ou si elles sont moins restrictives que celle-ci.
- Lors des formations effectuées dans nos locaux ou sur nos places de travail qu'elles soient louées ou non.

8. Produits de sécurité au travail et conseils aux entreprises

Les entreprises qui désirent être conseillées par notre spécialiste de la sécurité au travail, reconnu CFST, prennent contact avec la direction et un contrat est établi entre les deux parties.

Ce contrat défini :

- Le cahier des charges
- Le financement
- Les bases légales applicables

9. Facturations et traitement des rappels

- Le 20 de chaque mois, une facture est éditée et envoyée au client conformément au contrat de mandat.
- Le délai de paiement est établi à 30 jours
- En cas de non-paiement dans les délais, un rappel est envoyé avec une taxe de majoration de 20.-
- Les rappels ont un délai de paiement à 10 jours
- Dès le 3^{ème} rappel, le contrat est suspendu et le dossier est envoyé à l'office cantonal des poursuites

Uniquement à la réception du montant global de la facture, le contrat est réactivé.

10. For juridique et droit applicable

Le droit Suisse est applicable pour toutes les relations juridiques avec CDS Combe Driver Services Sàrl. Le for juridique est à l'adresse du siège de l'entreprise à Prilly

Ces conditions générales sont applicables dès le 1^{er} juin 2021.

CDS Pierre Combe, Prilly le 1^{er} juin 2021

« CDS Combe Driver Services S.A »

Rue des Alpes 8 - 1123 Aclens – Tel: 021/625.31.06 admin@combedriverservices.ch

Version 01.06.2021, auteur Pierre Combe, toute reproduction interdite ©